



Dimanche 15 juin 2025
à PONTARMÉ

BROCANTE

Vide greniers



**BUVETTE ET
RESTAURATION
SUR PLACE**

- INFORMATIONS 2025 -

Prix progressif : Jusqu'au 7 juin à 12h00 : 5 € le mètre

Du 9 au 13 juin : 8 € le mètre

Caution pour la gestion des déchets et la propreté de l'emplacement : 20 €
(restituée en fin de brocante si emplacement laissé propre)

www.comitefetespontarme.fr

- INSCRIPTIONS 2025 -

Permanence en mairie : Les vendredis 30 mai, 6 et 13 juin, de 18h à 19h30

Les samedis 31 mai et 7 juin 2025, de 9h30 à 12h00

**ou dossier d'inscription à déposer rempli et complet dans la boîte aux lettres du
Comité des Fêtes de Pontarmé - Place de la Mairie.**

Bulletin d'inscription à la Brocante / Vide greniers de PONTARME du 15 juin 2025

Merci de remplir en lettres majuscules et de déposer ce formulaire, avant le 13 juin 2025, dans la boîte aux lettres du Comité des Fêtes à la Mairie, 1 rue Ernest Dupuis 60520 PONTARME, ou de vous présenter aux permanences du Comité des Fêtes en mairie (voir au recto).

Mr.. Mme . Mlle : . Nom Prénom

Adresse : Code postal : Localité.....

Tel : Mail (obligatoire):

Je suis: - Particulier - Professionnel N° d'inscription au RC(joindre obligatoirement photocopie)

Document d'identité faisant foi obligatoire: Carte identité * Passeport(* rayer la mention inutile / photocopies inutile)
N°..... délivré le... / / par la... de...

Je réserve un emplacement pour la **BROCANTE / VIDE GRENIERS du 15 juin 2025** à PONTARME

Aux **CONDITIONS DE RESERVATION** suivantes :

Réservation reçue par les organisateurs **avant le samedi 7 juin à 12h : 5 € le mètre linéaire.**

Réservation reçue par les organisateurs **entre le samedi 7 juin à 12h et le vendredi 13 juin à 19h30 : 8 € le mètre linéaire**

ATTENTION : Réservation avec un **minimum 2 mètres & Minimum 6 mètres pour emplacements avec voiture**

→Je réserve: mètres linéaires /// AVEC ou SANS voiture (rayer la mention inutile)

Si emplacement avec voiture (6 mètres min) : Numéro d'immatriculation de la voiture :

Prix : €x.....mètres = € Joindre le chèque à l'ordre de : **Comité des Fêtes de PONTARME**

ATTENTION : **Un chèque de caution de 20€** pour la gestion des déchets est demandée. Si vous laissez votre emplacement propre et débarrassé de tous déchets en fin de brocante, cette caution vous sera rendue. Seuls les membres du Comité des Fêtes sont habilités à évaluer l'état de l'emplacement à l'issue de la brocante - Caution par chèque obligatoire-

Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet)

→Je m'engage à respecter le règlement stipulé ci-dessous.

→Je joins le **chèque de règlement** à l'ordre de : **Comité des Fêtes de PONTARME** (1er chèque)

→Je joins le **chèque de CAUTION de 20 Euros** à l'ordre de : **Comité des Fêtes de PONTARME** (2ème chèque)

→**Je signe ce document** (Renseignements identité obligatoires)

→**J'adresse l'ensemble au : Comité des fêtes de Pontarmé, Brocante 2025—Mairie 1 Rue Ernest Dupuis, 60520 PONTARME**

→**Pour les particuliers, j'atteste sur l'honneur de ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile** (article R 321-9 du Code pénal), de ne pas être commerçant, de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement et attestant de l'exactitude des données renseignées ci-dessus.

ORGANISATION DE LA BROCANTE / VIDE GRENIER DE PONTARME- REGLEMENT 2025

- 1- L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs
- 2- Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées.
- 3- L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- 4- L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de matériel ou de véhicule
- 5- **La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice** (sauf dérogation spéciale)
- 6- **Aucun emplacement ne pourra être occupé ou utilisé si le dossier d'enregistrement est incomplet, l'accusé de réception faisant foi.**
- 7- L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8h00. L'installation s'effectuera entre **6H et 8H**.
- 8- Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables pour quelque raison que ce soit le jour du vide grenier.
- 9- **En aucun cas la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.**
- 10- Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité, et pour les professionnels, d'un justificatif d'inscription au Registre du Commerce.
- 11- Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert de 8H à 17H et à **quitter les lieux avant 18H00** en ayant débarrassé et **nettoyé correctement** l'espace occupé. **La caution lui sera rendu après vérification par un membre de l'association.**
- 12- Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre chronologique d'arrivée, dans la mesure des places disponibles. Les personnes désirant avoir des emplacements contigus devront adresser un dossier unique regroupant les divers demandeurs; les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.
- 13- **Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule motorisé ne sera autorisé à circuler sur la brocante entre 8h30 et 17H**